

LES SUCCÈS DE LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE DANS LA MAÎTRISE ET L'ÉRADICATION DES ZONOSSES À RÉSERVOIR ANIMAL

THE SUCCESS OF THE VETERINARY PROFESSION IN CONTROLLING AND ERADICATING ZONOSSES WITH ANIMAL RESERVOIRS

Par Monique ELOIT⁽¹⁾

RÉSUMÉ

Si la profession vétérinaire reste un acteur important de toute action individuelle ou collective de santé animale, elle est devenue sans conteste un acteur majeur des politiques de santé publique.

Des atouts ont permis des succès significatifs : la formation vétérinaire intégrant les problématiques de santé publique, le maillage vétérinaire jumelé à une organisation parallèle des fédérations d'éleveurs et de vétérinaires, un appui scientifique et technique intégré et le développement de réseaux d'épidémiologie-surveillance. Ils ont été mis à l'épreuve et ont pu démontrer leur pertinence, au moins dans deux actions récentes : la lutte contre les encéphalopathies spongiformes transmissibles et la prévention de l'influenza aviaire.

Des faiblesses sont cependant à surmonter, afin de faire face aux nouveaux enjeux sanitaires que représentent l'émergence de maladies inconnues ou la ré-émergence de maladies connues : certaines de ces dernières sont des zoonoses majeures à risque élevé, pouvant être à l'origine non seulement d'épizooties, mais aussi d'épidémies, voire de pandémies. Une analyse non exhaustive de ces faiblesses est présentée.

Mots-clés : zoonoses, politique sanitaire, missions vétérinaires.

SUMMARY

Although the veterinary profession remains a major actor in any individual or joint action on animal health, it has undoubtedly also become a major actor in public health policies.

This significant success is based on several factors: veterinary training which includes public health issues, veterinary networks working with a parallel organisation including breeders and veterinary surgeons associations, integrated scientific and technical backing, and the development of epidemiology-surveillance networks. All these aspects were tried and tested and proved their relevance, as shown in at least two recent actions: the fight against transmissible spongiform encephalopathies and the prevention of avian influenza.

However, these advantages are burdened by weaknesses which must be overcome to face new health issues, such as the emergence of unknown diseases or the re-emergence of known diseases. Some of the latter include high-risk major zoonoses, which could lead to epizootics, as well as epidemics or even pandemics. A non-exhaustive analysis of these weaknesses is given here.

Key words: zoonoses, health policy veterinary missions.

(1) DMV, Directrice générale adjointe de l'alimentation, Chef des services vétérinaires, Ministère de l'agriculture et de la pêche.

INTRODUCTION

Créée à la fin du 18^e siècle grâce au génie et à la ténacité de Claude Bourgelat qui obtint du Roi Louis XIV la signature de l'arrêt du 4 août 1761, la profession vétérinaire peut s'enorgueillir d'une longue histoire, et nos prédécesseurs ont largement contribué au rayonnement de l'école française à travers le monde.

Mais, sans se refermer sur son histoire, notre profession a su rester ouverte à l'évolution de la société française et se diversifier. Bien au-delà du seul exercice médical, elle s'est adaptée aux évolutions de l'élevage et des différentes filières animales (par exemple en accompagnant la spécialisation par segment : génétique, multiplication, engraissement) et a investi de nombreux secteurs, tels que ceux de la recherche, de la coopération internationale, de l'industrie pharmaceutique ou agro-alimentaire, etc.

Si la profession vétérinaire reste ainsi un acteur important de toute action individuelle ou collective de santé animale, elle est devenue sans conteste un acteur majeur des politiques de santé publique.

Toutefois, si les compétences multiples des vétérinaires ont indéniablement été des atouts essentiels pour l'obtention de résultats concrets (l'exemple le plus parlant étant peut-être celui de l'éradication de la rage vulpine du territoire français en une dizaine d'années seulement), il serait dangereux de se masquer les faiblesses de notre profession, alors que les nouveaux enjeux sanitaires auxquels nous sommes confrontés sont d'une exceptionnelle ampleur.

LES ATOUTS SIGNIFICATIFS DE SUCCÈS

La profession vétérinaire française dispose de nombreux atouts, souvent enviés par de nombreux pays dans lesquels des choix professionnels et/ou officiels ont conduit à une autre organisation. En France, quels que soient les désaccords parfois exprimés, l'objectif d'une profession solidaire pour une action sanitaire cohérente, a toujours été maintenu. Ceci s'observe aux différents niveaux du parcours professionnel :

- **la formation vétérinaire intégrant les problématiques de santé publique**

Bien que très ciblées sur une formation professionnalisée et peu généraliste, les études vétérinaires sont pluridisciplinaires avec notamment un enseignement relatif aux zoonoses particulièrement développé, en comparaison du cursus des études médicales. L'enseignement vétérinaire porte, en effet, non seulement sur les zoonoses majeures des animaux de rente, mais depuis longtemps, aussi sur celles des animaux de compagnie ou des animaux sauvages et, désormais, sur leurs relations possibles avec des risques alimentaires.

Après l'enseignement des Écoles, une formation continue structurée est dispensée aux vétérinaires français. Une formation continue obligatoire, liée au mandat sanitaire, leur permet

ensuite d'assurer ainsi un lien entre l'action individuelle et les politiques nationales de santé.

Enfin, la France a décidé d'organiser une formation spécifique pour ses vétérinaires officiels, les Inspecteurs de la Santé Publique Vétérinaire (ISPV). Cette formation est devenue un modèle pour de nombreux pays, notamment depuis que l'École Nationale des Services Vétérinaires (ENSV) a été reconnue comme centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Office international des épizooties (OIE) ;

- **le maillage vétérinaire jumelé à une organisation parallèle des fédérations d'éleveurs et de vétérinaires**

Dans un pays encore régi par le schéma administratif Napoléonien, l'invention du mandat sanitaire et la constitution d'un réseau privé au service de la collectivité relèvent du « coup de génie ». Ce dernier a été servi par l'existence d'un *Code rural* aux principes stables donnant des pouvoirs importants d'intervention pour les actions collectives, et par la richesse nationale qui assure un budget disponible conséquent, permettant la mise en œuvre de programmes de lutte ou d'éradication de certaines maladies.

Ceci a permis la mise en place d'un maillage vétérinaire national efficace, jumelé à une organisation parallèle des fédérations d'éleveurs (« Groupements de défense sanitaire » : GDS) et de vétérinaires (« Groupements techniques vétérinaires » : GTV).

Enfin, l'unicité des services vétérinaires officiels qui regroupent sous une responsabilité unique, les missions de santé animale et celles relatives à la sécurité sanitaire des aliments, constitue aussi une force d'action et d'efficacité certaine.

Cette organisation centralisée, souvent comparée à une organisation militaire, a permis d'éviter les écueils et donc, les crises sanitaires auxquels ont été confrontés les pays à structure administrative fédérale (Allemagne ou Espagne) ou les pays dans lesquels les responsabilités sanitaires ont été largement décentralisées ou déléguées (Royaume-Uni) ;

- **l'appui scientifique et technique intégré**

En appui aux acteurs opérationnels sur le terrain, les laboratoires vétérinaires, qu'ils relèvent de la responsabilité des Conseils Généraux ou d'établissements privés, constituent aussi un réseau complémentaire efficace autour des laboratoires nationaux de référence. Ils apportent en effet, au quotidien, le support technique et scientifique nécessaire à l'action sanitaire et bénéficient de la recherche développée en amont par l'industrie pharmaceutique pour la mise au point et l'amélioration des outils de diagnostic ;

- **le développement de réseaux d'épidémiologie-surveillance**

Le développement de réseaux d'épidémiologie-surveillance impliquant l'ensemble des partenaires cités précédemment – services officiels, vétérinaires praticiens, laboratoires, mais aussi éleveurs et organisations professionnelles – n'est qu'une expression particulière de ce partenariat ;

• **la tradition d'action commune dépassant les frontières nationales**

La coopération vétérinaire a une longue histoire. On pense, bien sûr, d'abord à l'aide apportée aux pays en voie de développement, tant pour la promotion de l'élevage que pour des programmes plus spécifiques de lutte contre les maladies animales. Ces actions retrouvent aujourd'hui toute leur pertinence avec la mondialisation des échanges d'animaux et des denrées d'origine animale, qui impose une maîtrise des risques dans les pays de production, puisque le contrôle aux frontières n'a pas toujours l'efficacité nécessaire.

Dans ce cadre, la politique poursuivie par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), réaffirmée dans son plan stratégique adopté en mai 2005, constitue une plate-forme d'intervention que la plupart des pays développés soutiennent et finance. De plus, le réseau des « Chefs Vétérinaires Officiels » (CVO), discutant sur les bases communes du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* et du *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OIE, assure une cohérence sanitaire internationale, rare dans d'autres professions.

Il convient également d'inscrire dans cette même logique, la démarche engagée, il y a plus de 40 ans, par les pays de l'Union européenne qui ont travaillé à l'élaboration, puis à la mise en œuvre d'une politique commune de santé animale et de sécurité des aliments, ce qui a permis la création d'un marché unique avec libre circulation des animaux et des produits.

Ces atouts ne sont pas théoriques, ils ont été mis à l'épreuve et ont pu démontrer leur pertinence. Deux exemples démontreront, si besoin était, que l'implication des différents secteurs vétérinaires est essentielle à la réussite du projet :

> **la lutte contre les encéphalopathies spongiformes transmissibles**

- la recherche : les études génétiques sur la résistance des petits ruminants aux différentes souches de « tremblante », le développement de travaux sur les souches atypiques des « Encéphalopathies Spongiformes Transmissibles » (EST), l'amélioration des tests de diagnostic, les études et travaux de modélisation épidémiologiques ;
- l'appui scientifique et technique : la mise au point de trousse de diagnostic et leur livraison aux laboratoires de terrain en un seul mois (décembre 1999) ;
- les laboratoires publics (Laboratoires Vétérinaires Départementaux) et privés : ils se sont appropriés ces nouveaux outils pour une montée en puissance immédiate lorsqu'a été décidé le dépistage systématique à l'abattoir de tous les bovins ;
- le laboratoire national de référence des EST et l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) avec son comité d'experts spécialisés, pour l'analyse de risques et les recommandations d'action ;
- les vétérinaires praticiens, pour l'observation des suspicions cliniques et la surveillance des mortalités ;

- les agents des Directions départementales des services vétérinaires (DDSV) pour l'inspection en abattoirs, et notamment pour le retrait des « matériaux à risques spécifiés », l'application des mesures de police sanitaire en élevage, la surveillance des entreprises d'alimentation du bétail, la gestion des stocks de farines interdites et leur élimination etc. ;

- l'administration centrale (Direction générale de l'alimentation), pour les négociations communautaires et la levée des embargos des pays tiers sur les exportations françaises.

> **la surveillance et le contrôle de l'Influenza aviaire**

- les intervenants précédemment cités : vétérinaires praticiens, laboratoires, AFSSA, DDSV ;

- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), les fédérations de chasseurs et les membres du réseau national de surveillance sanitaire de la faune sauvage (réseau SAGIR) ;

- les organisations internationales, notamment l'OIE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi que le gouvernement français, qui ont vigoureusement stimulé la coopération internationale dans les pays à risques ;

- un réseau opérationnel des CVO qui ont montré leur capacité à organiser une lutte concertée sur la base d'un plan harmonisé d'intervention, envié par les responsables de la santé humaine.

LES FAIBLESSES RESTANT À SURMONTER

Après avoir maîtrisé les zoonoses « historiques » comme la morve, la brucellose, la tuberculose, la fièvre charbonneuse et même la rage, les pays occidentaux sont aujourd'hui confrontés à l'émergence de nouvelles maladies :

- les maladies inconnues auparavant : c'est ce qui s'est passé avec l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), contre laquelle il fallait élaborer un plan d'éradication alors que les services officiels manquaient cruellement de connaissances scientifiques pour étayer leur action, ce qui était extrêmement pénalisant pour définir une action sanitaire appropriée ;
- les maladies connues, présentes dans d'autres régions mais inattendues sur notre territoire : c'est le cas actuellement des maladies vectorielles comme la « fièvre du Nil occidental » (West Nile fever) ou la fièvre catarrhale ovine, dont l'apparition en France est liée à des changements climatiques, à la modification des écosystèmes, la mondialisation des échanges commerciaux ou humains.

De plus, certaines de ces maladies sont des zoonoses majeures à risque élevé, pouvant être à l'origine non seulement d'épizooties, mais aussi d'épidémies voire de pandémies : l'influenza aviaire à virus hautement pathogène en est l'exemple le plus

proband, d'autant que pour cette maladie s'ajoute un facteur de risque supplémentaire lié à une quasi-impossibilité de maîtrise du risque au sein des populations sauvages d'oiseaux migrateurs. La problématique est la même avec les maladies vectorielles, pour lesquelles la maîtrise par la seule destruction des insectes vecteurs par les produits chimiques, n'est pas envisageable.

Face à ces nouveaux enjeux, les faiblesses de notre système sanitaire national doivent être identifiées, analysées et réglées. Sans vouloir être exhaustive, il est possible de mentionner :

- **la nécessaire interconnexion entre instituts de recherche**

Les budgets nationaux sont désormais, et vraisemblablement de façon durable, contraints. Il est donc essentiel de développer les coopérations entre organismes de recherche vétérinaire (AFSSA, Institut national de la recherche agronomique, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Écoles nationales vétérinaires) mais aussi d'encourager les « jumelages » entre équipes vétérinaires et médicales. Des programmes tels que « MedVetNet » soutenu en France par l'AFSSA, des conventions de partenariat avec l'Institut Pasteur et d'autres institutions doivent être encouragés et surtout doivent déboucher sur des travaux concrets. Or, on assiste encore très souvent à un cloisonnement entre équipes ;

- **le déficit dans certains domaines scientifiques**

Il existe un déficit de recherches dans des disciplines comme l'entomologie ou la médecine tropicale, mais aussi une recherche ciblée qui s'accompagne d'une façon générale dans la recherche finalisée, accompagné d'une perte de compétences cliniques associées. Il nous est difficile d'identifier les causes de cette désaffection pour certaines disciplines et de l'évolution de la recherche, mais nous ne pouvons qu'en constater les conséquences, alors que sévissent sur notre territoire national des maladies vectorielles « exotiques » dont la biologie des vecteurs est peu ou pas connue, ou des maladies nouvelles dont la symptomatologie méconnue obère l'efficacité de toute surveillance clinique ;

- **la coordination et la confiance entre les différents partenaires de l'action publique**

Elles concernent au premier chef les administrations relevant du ministère de l'agriculture et du ministère de la santé dont l'efficacité dans la gestion de certains dossiers, tels que la préparation du plan de lutte contre l'influenza aviaire ou la gestion des cas animaux et humains de fièvre du Nil occidental en 2004, milite en faveur de la consolidation de cette coordination.

Mais cela intéresse aussi la profession vétérinaire qui, d'une part doit trouver un équilibre les services officiels et les vétérinaires sanitaires et, d'autre part doit aplanir les difficultés relationnelles entre vétérinaires praticiens libéraux et vétérinaires salariés.

Ainsi les questions liées au maillage vétérinaire, tout particulièrement en zones rurales difficiles, et celles portant sur la distribution du médicament vétérinaire, doivent-elles être abordées sereinement, dans la mesure où leurs solutions ne sont ni évidentes, ni simples ;

- **la disponibilité du médicament vétérinaire**

Elle constitue un motif d'inquiétude depuis plusieurs années mais son acuité n'est pas encore perçue par tous. Il suffit de se reporter au rapport de l'Agence nationale du médicament vétérinaire publié en janvier 2004 qui analyse la situation : 7800 médicaments en 1975 contre moins de 3000 aujourd'hui dont seulement 150 représentent 50 % du chiffre d'affaires. Ce rapport analyse les principales causes du manque de disponibilité de nombreux médicaments à usage vétérinaire (étroitesse du marché, exigences réglementaires et scientifiques, intérêt commercial insuffisant...). Il souligne l'urgence qu'il y aurait à mettre en œuvre certaines de ses propositions d'actions, au risque de se retrouver dans des impasses thérapeutiques graves pour les espèces dites « mineures » (abeilles, petits ruminants, lapins, certaines volailles) et/ou des indications dites aussi « mineures ».

L'industrie pharmaceutique vétérinaire française a acquis, en particulier dans le secteur des produits immunologiques, des lettres de noblesse reconnues dans le monde entier. Les restructurations industrielles européennes, puis mondiales qu'a connu ce secteur au cours des dernières années, renforcent ces évolutions. Seule une intervention régaliennne volontariste, nationale et communautaire, pourrait la pallier.

CONCLUSION

Depuis des décennies, la profession vétérinaire a su répondre aux défis de santé animale et de santé publique, auxquels la société française était régulièrement confrontée. Le professionnalisme de tous ses acteurs et son organisation en réseau ont été des atouts essentiels de la réussite de son intervention. Aujourd'hui, face aux nouveaux risques émergents, il est important qu'elle conforte ces atouts en identifiant les faiblesses du dispositif et en les dépassant. Nul doute, qu'à l'instar des évolutions qu'elle a connues depuis sa création, elle saura encore une fois se donner les moyens d'y parvenir.